

## Politique et plan en matière d'accessibilité

Nous nous sommes engagés à répondre aux exigences de l'ensemble de la législation, y compris de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* ainsi que de nos propres politiques et objectifs se rapportant au repérage, à l'élimination et à la prévention des obstacles qui peuvent entraver la capacité des personnes ayant un handicap à interagir avec nous.